

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le trente avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Claude ORTOLLAND, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Jean-Louis DELBES, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Thierry GALIFOT, Antoinette PALMER, Stéphanie MENGOLLI, Jérôme LOOSDREGT, Nicole JOULIA, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI  
M. Robert COUPLAIX à Mme Marie-Claude CERANA  
Mme Anne DALESSIO à Mme Florence FAIS

Secrétaire de séance : Mme Nicole JOULIA

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 26 avril 2019	Vendredi 26 avril 2019	Lundi 6 mai 2019

**3. Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) – Rénovation énergétique du groupe scolaire Belledonne**

En 2019, le Gouvernement a décidé de maintenir les moyens déconcentrés du soutien aux investissements des collectivités territoriales pour un montant d'environ 2 milliards d'euros.

Pour la région Rhône-Alpes l'enveloppe Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) s'élève à 62 Millions, dont 12 Millions pour l'Isère.

La priorité gouvernementale sera de favoriser les projets permettant de « réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics » ou « soutenir le développement de solutions de transport innovant ».

Dans le cadre de sa politique d'amélioration des bâtiments communaux, la commune a fait réaliser un diagnostic énergétique du groupe scolaire Belledonne en 2016.

A ce jour, il est nécessaire d'entreprendre les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Belledonne. Cette opération comprendra : l'isolation des murs de l'école primaire par l'extérieur ; la réfection extérieure et isolation des toitures ; le remplacement des menuiseries ; la mise en place de protections solaires ; l'installation de VMC double flux, la rénovation de la chaufferie et de la régulation du chauffage.

Les travaux projetés portent principalement sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, tout en valorisant deux points essentiels :

- la prise en compte de(s) l'usage(s) futur(s) des bâtiments,
- l'amélioration du confort d'usage actuel.

L'ensemble de ces travaux correspond à un budget prévisionnel total de **1 521 886,10€** HT.

Ainsi, il est proposé de demander une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL). La commune peut bénéficier d'un taux de subvention jusqu'à 25 % avec un plafond de 375 000€.

Toutefois, il est précisé que les dépenses relatives au désamiantage ne sont pas éligibles au FSIL. Le coût éligible de l'opération est alors ramené à **1 458 391,12 € HT**.

Enfin, il est présenté au conseil municipal le plan de financement de l'opération :

<b>Financeurs</b>	<b>Participation HT</b>
Fonds de soutien à l'Investissement Public Local	364 597,78 €
Région Auvergne Rhône-Alpes	150 000,00 €
Conseil Départemental de l'Isère	133 552,00 €
Communauté de Communes Le Grésivaudan	90 000,00 €
Commune	783 736,32 €

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **ADOpte** l'avant-projet et le plan prévisionnel de financement,
- **SOLLICITE** auprès de l'État ladite subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

